

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Denis **CLÉMENT**, membre ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, membre (en visioconférence) ; Maxime **MAROTTE**, membre (en visioconférence) ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National (en visioconférence).

Excusés :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2025	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Résultats.....	5
3.	Événements.....	5
4.	UCI	6
5.	CNOSF.....	7
6.	Activités fédérales.....	7
7.	RH	8
8.	DSI	9
IV.	INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE.....	9
1.	Directeur technique national.....	9
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	10
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	11
VI.	COMMISSIONS	12
1.	BMX	13
2.	Jeunesse	14
3.	Route	15
4.	Cyclo-cross.....	19
5.	Commission nationale du corps arbitral	19
6.	Gravel	20
VII.	POINT FINANCIER.....	21
VIII.	CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS TERRITORIAUX 21 ET 22 NOVEMBRE 2025	22
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES	22
X.	QUESTIONS DIVERSES	23

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants.

Il fait part des décès de Jean-René GODART et Guillaume DI GRAZIA, deux journalistes très proches de l'univers du cyclisme. Le Bureau Exécutif partage la peine des familles endeuillées et leur adresse toutes ses condoléances.

Il annonce ensuite la naissance du petit Augustin, fils de Timothy COLLÉ. Le Bureau Exécutif félicite les heureux parents et leur transmet tous ses vœux de bonheur.

Le Président salue la nomination de la nouvelle Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative en la personne de Madame Marina FERRARI.

Enfin, il évoque la regrettable disparition des trois équipes ARKEA-B&B, situation qui affecte près de cent cinquante personnes, dont 52 athlètes.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUEY déclare que la FFC compte 109 964 licenciés enregistrés au 30 septembre 2025, soit 2 316 licenciés de plus par rapport au 30 septembre 2024 (+2,15 %).

La FFC compte 14 094 femmes licenciées, soit 441 femmes supplémentaires par rapport au 30 septembre 2024. Elles constituent 12,81 % des effectifs de la Fédération.

En ce qui concerne les disciplines, les principales données sont les suivantes :

- BMX : +11,66 %, soit 2 710 licenciés de plus. Cette progression est très certainement liée aux résultats des athlètes fédéraux et à la volonté des clubs de licencier plus massivement de leurs adhérents. Il est à noter toutefois la baisse du BMX Freestyle compte 45 licenciés de moins. Une analyse plus approfondie sera menée pour en comprendre les raisons.
- Cyclo-cross : +7,17 %. Cette discipline maintient sa progression.
- Piste : +2,70 %. Le déficit de l'activité et de l'engouement des éducateurs demeure un sujet prégnant.
- Route : -0,92 %, soit une baisse de près de 500 licenciés.
- VTT : -0,86 %. Cette discipline qui peine à fédérer est en recul depuis cinq ans.

- Autres disciplines : +20,66 %. Cette catégorie est tirée par le Gravel et le cyclisme en salle. Le recul de 65 licenciés en E-Cycling s'explique par l'évolution de ces licenciés vers une autre discipline.

Le Président revient sur les difficultés rencontrées par le BMX Freestyle et confirme que le fédéralisme peine à s'imposer dans cet univers. Pour ce qui est du VTT, discipline qui attire un grand nombre de pratiquants, la baisse observée depuis plusieurs années est très probablement due au phénomène des clubs qui ne licencient pas leurs adhérents.

S'agissant des catégories de licences, les éléments majeurs sont les suivants :

- Professionnel : l'activité demeure stable.
- Compétition : +1,6 %. Les Access tirent cette catégorie alors que le calendrier de compétitions ne reflète pas cette pratique.
- Sport : +3,3 %. La réforme des licences a été bénéfique pour cette catégorie qui connaît une évolution favorable depuis trois années.
- Jeunesse : +4,2 %. Les U15 et les U17 perdent toujours des licenciés à l'inverse des plus jeunes qui continuent de croître.
- Arbitres : +2,9 %.
- Staff : -4,9 %. Les licences Assistance organisation et encadrement connaissent une contraction notable.
- Staff Pro Femmes : +36,6 %. Cette évolution témoigne de la structuration du cyclisme féminin.
- Staff Pro Hommes : +18 %.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licenciés s'établissait à 109 988 le 15 octobre 2025.

S'agissant de la saison 2026, le nombre de licences validées était de 10 875 au 15 octobre 2025 versus 11 192 le 15 octobre 2024, soit un retard de 5,8 % qui touche surtout les renouvellements de licence. Cette situation pourrait être corrélée aux modifications apportées à la prise de licence et à la validation des identités.

Les demandes sont pour l'heure identiques à celles de septembre 2024, il en est de même pour le nombre de primo licenciés.

Yannick POUÉY évoque la publicité réalisée par la Fédération française de Rugby mettant en scène Antoine DUPONT et s'interroge sur la possibilité pour la FFC de réaliser une telle vidéo avec l'un ou l'une des athlètes de la FFC.

Tristan HORREAUX rappelle que la FFC ne détient pas l'image de ses athlètes et qu'une opération de ce type nécessite une négociation avec la sportive ou le sportif concerné et son employeur. Un dialogue peut toutefois être lancé sur ce sujet.

Myriam PRÉTOT relaie une étude réalisée par des chercheurs sur le rôle des modèles qui conclut que l'image de ces derniers renforce surtout une appétence déjà existante.

2. Résultats

Le Président salue les très belles performances sportives des athlètes fédéraux, notamment celles :

- D'Arthur PILARD lors de la Coupe du monde de BMX 2025, quelques semaines après son titre de champion du monde de BMX.
- De Célia GÉRY en U23 durant les Championnats du monde de Kigali. Il convient également de souligner la deuxième place du relais par équipe, discipline qui soude particulièrement l'Équipe de France.
- De Paul SEIXAS qui a remporté la médaille de bronze aux Championnats d'Europe Route. Lors de ces championnats, le relais mixte Élite du contre-la-montre a décroché la médaille d'or.
- Du relais Cross-country lors des Championnats du monde de VTT et de la médaille de bronze de Victor KORETZKY.

Enfin, il convient de souligner également les belles performances des athlètes français en Gravity et Enduro lors de ces championnats du Monde.

3. Événements

Le Président adresse tous ses remerciements aux organisateurs, aux élus concernés et aux équipes fédérales pour leur travail sur les Championnats de France de BMX et de Gravel, ainsi que sur le Championnat d'Europe Route qui a attiré 60 000 spectateurs lors du parcours de la journée de dimanche. En raison des tensions autour de la présence de l'équipe israélienne, le niveau de sécurité était très élevé.

Yannick POUEY tient à préciser que l'organisation d'un Championnat d'Europe en France, auquel les athlètes français participent, représente un coût non négligeable pour la FFC. Pour autant, un tel investissement est nécessaire pour asseoir la position de la Fédération au niveau international et assurer la popularité du cyclisme.

Le Président partage ces considérations. Il ajoute que le coût des épreuves sur route est particulièrement élevé, d'autant qu'elles ne bénéficient d'aucune billetterie. Il est certain que l'organisation de tels événements internationaux se révèle de plus en plus difficile eu égard aux restrictions budgétaires qui pèsent sur l'État et les collectivités territoriales.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027, les différents sujets avancent positivement à la faveur de l'équipe du comité d'organisation qui compte maintenant une vingtaine de personnes. Entièrement analysé par le ministère de l'Économie, le budget est passé de 45 millions d'euros à 47 millions d'euros incluant une enveloppe d'aléa de plus de 2,5 M€, dont 25 millions d'euros provenant du département de la Haute-Savoie et 4 millions d'euros de l'État. La recherche de partenaires financiers est très active et plusieurs appels d'offres ont été lancés pour les apporteurs d'affaires. La sécurisation de la convention avec la FFC est en cours de finalisation.

Denis CLÉMENT demande si ces Championnats du monde peuvent bénéficier d'une subvention des fonds européens.

Le Président indique que ces championnats ne sont pas éligibles auxdits fonds.

4. UCI

Le Président évoque les très beaux Championnats du monde Route UCI qui se sont déroulés à Kigali.

Seul candidat en lice, Monsieur David LAPPARTIENT a été réélu par acclamation à la présidence de l'UCI lors du dernier congrès. Les vice-présidents sont Enrico DELLA CASA (Italie), Amarjit SINGH GILL DARSHAN SINGH (Malaisie), Katerina NASH (République tchèque) et José Manuel PELAEZ (Cuba). De son côté, le Président de la FFC a été réélu au Comité directeur qui a notamment vu l'arrivée de Messieurs Khireddine BARBARI (Algérie), Pierre LAFLAMME (Canada) et Tom VAN DAMME (Belgique). Ledit comité a coopté Mesdames Yuan YUAN (Chine) et Mariana PAJON (Colombie).

Lors de la séance du comité directeur qui a précédé ce congrès, les sujets abordés ont été les suivants :

- Les incidents qui ont émaillé la Vuelta au sujet de la présence de l'équipe Israël-Premier Tech. Dans un communiqué, l'UCI a rappelé sa position selon laquelle le sport est apolitique et qu'il ne saurait être instrumentalisé. En outre, l'UCI suit la position du CIO qui n'a acté aucune sanction contre Israël.
- Les tests sur la sécurité portant sur les braquets limités à 54,11 qui devaient avoir lieu lors de la dernière épreuve du World Tour qui se tenait en Chine. Or, à la suite de la décision d'un tribunal belge, l'UCI qui a dû suspendre ces tests. Cette situation donne à voir les tensions qui existent entre l'UCI et certaines équipes.
- Le retour des grilles Pro Gates dans les compétitions de BMX, excepté dans les Championnats du monde UCI 2027.
- Le programme cycliste des Jeux olympiques de Los Angeles qui démarrera par le BMX Racing, suivi du VTT, de la Route, puis de la Piste et du BMX Freestyle qui auront lieu en même temps.
- Les échanges relatifs au Cyclo-cross dans le programme des Jeux olympiques et paralympiques 2030 qui progressent favorablement entre l'UCI et le CIO.
- Les modifications réglementaires qui ont été apportées aux barèmes de points dans le cadre des sélections nationales dans des disciplines autres que la route et à la participation des U19 sur les épreuves internationales.
- La décision relative à la limitation de la largeur extérieure des cintres à 40 centimètres et à la largeur intérieure des poignées à 28 centimètres qui prendra effet le 1^{er} janvier 2026. S'agissant des règles sur les fourches des vélos de Piste, elles sont reportées au 7 septembre 2027.
- Les Championnats du monde UCI 2031 qui ont été attribués au Trentin (Italie).

5. CNOSF

Le Président annonce que le CNOSF prépare un plaidoyer en vue des élections municipales 2026 pour que le sport soit intégré dans les programmes municipaux.

Les incertitudes pèsent toujours sur le devenir de l'ANS. L'Assemblée générale ayant été reportée, les perspectives budgétaires n'ont pas encore été définies.

6. Activités fédérales

Le Président déclare que les Championnats de France 2026 ont fait l'objet d'une très belle présentation dans le Val du Dauphiné en présence de très nombreux élus territoriaux.

Il adresse tous ses remerciements au service de Communication et à la DTN pour leur travail sur le Roc d'Azur lors duquel le Président et les équipes présentes ont pu rencontrer de nombreuses personnes.

Yannick POUEY aborde le sujet concernant l'organisation du prochain Congrès fédéral qui aura lieu du 19 au 21 février 2026. Il fait savoir qu'en raison de l'adoption des nouveaux statuts qui permettent la participation à l'Assemblée générale d'un potentiel de 2 700 personnes, il est extrêmement difficile de définir un lieu, ainsi que les coûts associés.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide des modalités suivantes :

- Les délégués territoriaux présents au Congrès fédéral seront invités à participer physiquement à l'Assemblée générale.
- La participation en distanciel sera possible pour toutes et tous.
-

Ces conditions d'organisation seront fixées dans une communication qui sera présentée lors du Bureau Exécutif du mois de novembre. S'agissant plus particulièrement de l'Assemblée générale et du vote relatif aux différentes délibérations, il se fera uniquement en direct par la voie d'un outil numérique.

Yannick POUEY tient ensuite à rappeler la mesure prise par le Bureau Exécutif introduisant dans les labels l'engagement des présidents de clubs à licencier tous leurs adhérents : il n'est pas envisageable de labelliser les clubs qui ne respectent pas les fondements réglementaires de la FFC. De fait, il importe que les coordinateurs de disciplines soient vigilants à leur respect.

Marie-Françoise POTEREAU rappelle que la FFC souhaite créer un conseil des jeunes visant à recenser, rassembler et former de jeunes dirigeantes et dirigeants dans un souci de pérennisation des engagements fédéraux et de renouvellement des instances dirigeantes. Deux interlocuteurs sont proposés pour la mise en place dudit conseil : Marine SEVOZ, présidente du Comité Départemental de l'Isère et Lilian PONIER, président du Comité Départemental du Maine-et-Loire. Tous les deux ont

suivi la formation « Dirigeants de demain » dispensée par le CNOSF. Ils élaboreront prochainement une feuille de route incluant un appel à candidatures pour attirer des jeunes à prendre part à ce conseil, des propositions de formations et d'accompagnement.

Le nombre de membres est fixé à 24 jeunes (12 femmes et 12 hommes) âgés de trente ans maximum. Les candidatures seront étudiées par le Siège fédéral qui informera ensuite les Comités Régionaux des noms retenus pour former ce conseil des jeunes dont la mise en place est prévue dans le courant de l'année 2026.

Yannick POUEY évoque la situation institutionnelle délicate du cyclisme à Saint-Martin dont le Comité directeur a formulé le souhait de devenir un Comité Régional. Au vu des tensions existantes (demande de révocation du comité directeur, volonté de démissions), le Bureau Exécutif propose audit comité d'organiser une Assemblée générale, à laquelle Monsieur Frédéric THÉOBALD assisterait, et dont l'ordre du jour mentionnerait la révocation du comité directeur du comité.

Le Président, s'exprimant sur la demande du président du comité de Saint Martin qui souhaite participer au prochain CNPT, déclare que seuls les présidents de départements élus et de régions sont invités à y participer ainsi que la Présidente du Conseil Fédéral.

Il met aux voix la proposition visant à permettre au comité de Saint-Martin d'organiser une Assemblée générale en présence de Monsieur Frédéric Théobald et dont l'ordre du jour mentionnera la révocation du comité directeur du Comité Territorial.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

7. RH

Christophe XHONNEUX annonce que la FFC compte 52,37 ETP de CDI, 9,92 ETP de CDD, CDD à objet défini ou alternant, 1,4 de CDD d'intervention, soit 64,23 ETP au 30 septembre 2025.

Il annonce que le nouveau directeur de la DERS prendra ses fonctions le 10 novembre 2025 et qu'un recrutement a été lancé pour l'embauche d'une adjointe ou d'un adjoint pour assister Madame Sandrine GLACIER dans le cadre des Championnats du monde UCI 2027.

Lors de la réunion de septembre du CSE, l'octroi par décision unilatérale de l'employeur d'une prime de partage de valeur d'un montant de 350 euros a été annoncé. Elle sera versée au mois d'octobre.

Enfin, l'accord relatif à l'égalité professionnelle a été signé et présenté aux salariés de la Fédération.

8. DSI

Fabien RAFFOUX aborde le sujet des licences Encadrement et la nécessité de préciser plus finement la définition des sous-catégories afférentes (éducateur/éducatrice, cadre technique et cadre technique national).

Yannick POUEY note qu'il est essentiel que la DTN travaille sur ce sujet et émette une proposition en vue du prochain Bureau Exécutif.

Le Président confirme qu'un travail de définition, en le dissociant du statut, par la DTN est important pour que le Bureau Exécutif puisse prendre une décision éclairée sur cette question.

Fabien RAFFOUX procède à la présentation de l'outil de ticketing FREESCOOUT mise en place par la DSI. Cette interface Internet permettra un meilleur suivi du flux des adresses email supports (espace licences, espace club, espace webmaster, espace support), de leur traçabilité et des réponses apportées. En cas de besoin, d'autres adresses email pourront être agrégées à ce système.

Il annonce que le système MFA visant à renforcer le réseau informatique de la FFC sera opérationnel à compter de lundi 20 octobre 2025.

IV. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Directeur technique national

Florian ROUSSEAU, s'exprimant sur la réorganisation de la DTN, fait part de l'arrivée de Madame Marine STRAPPAZZON en tant que référente technique chargée de la prévention du dopage et des violences sexuelles, morales, psychologiques et physiques. Parallèlement, des outils de prévention, de formation et de sensibilisation ont été déployés, ainsi que la participation à un réseau de référents régionaux, nationaux et internationaux. Sont visés par ces différentes actions le jeune public, les encadrantes et les encadrants, les cyclistes et les pilotes de haut niveau. Pour compléter ce plan d'action, un livret intitulé « 0 violence dans le cyclisme » a été conçu par Madame Mathilde DUPRÉ.

S'agissant du PPF, le guide pratique du programme d'Accession qui participe à la détection et à la formation des futurs championnes et champions a été diffusé lors du dernier séminaire des MTT. La DTN se tient à la disposition des élus du Bureau Exécutif pour répondre à leurs questions concernant la sémantique et les modes de financement des différentes structures.

Une présentation du PPF 2025-2029 pourra être effectuée lors du Conseil fédéral du mois d'octobre et du CNPT du mois de novembre.

Le Président rappelle qu'un temps est dédié à la DTN lors des réunions du CNPT et du Conseil Fédéral.

Florian ROUSSEAU annonce que l'organigramme de la DTN sera présenté au Conseil Fédéral du mois d'octobre.

Il aborde ensuite le nécessaire développement des outils numériques au sein de la DTN pour faire face à l'accroissement des disciplines et des épreuves internationales, aux différentes sollicitations internes et externes, et à la multiplication des procédures administratives de plus en plus chronophages. Il adresse tous ses remerciements à Fabien RAFFOUX pour les travaux qui ont été engagés dans ce sens.

En ce qui concerne le Centre national de cyclisme (CNC), son activité demeure croissante à la faveur de l'organisation de nombreux stages, notamment en Cyclo-cross, de l'accueil de la demi-finale des Championnats du monde d'E-Cycling et des tests avec le partenaire fédéral CORIMA. La DTN a souhaité regrouper en présentiel les athlètes de l'équipe de France au Vélodrome National pour cette épreuve qui s'est déroulée en octobre. Le CNC accueillera par ailleurs un stage de cyclisme artistique du 23 au 27 octobre 2025.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER informe de la tenue du prochain congrès Santé et Performance au CNOSF les 21 et 22 novembre 2025. Cette manifestation organisée en étroite collaboration avec la DTN s'articulera autour de quatre sessions :

- Accession à la performance des jeunes potentiels.
- Fatigue et surentraînement.
- La place de la data dans l'entraînement.
- L'entraîneur en 2025 : savoir se détacher des outils.

Le Président tient à souligner le haut niveau de ce congrès qui émane de la FFC et qui attire de nombreuses personnes venant de l'extérieur.

Éric MEINADIER revient sur l'arrivée de Madame Marine STRAPPAZZON et explique qu'elle collaborera avec le médical et Monsieur Thomas LANTÉRI qui poursuit le travail scientifique de Valentine FILLEUL sur la prévention du dopage et qui est chargé dans la création d'outils à destination des éducatrices et éducateurs dont le réseau sera animé par Marine STRAPPAZZON.

Il fait part de la réorganisation médicale des pôles Piste et BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines et du CNC qui comprendra :

- Un médecin de pôle.
- Un kinésithérapeute coordonnateur pour les deux pôles et le CNC qui supervisera le pool de kinésithérapeutes. Il sera par ailleurs le référent pour le profilage et le suivi des athlètes, ainsi que le référent du collectif endurance de l'équipe de France.

Patrick CLUZAUD demande si la médecine fédérale dispose d'ores et déjà d'un vivier de kinésithérapeutes.

Éric MEINADIER répond par la positive. La médecine fédérale collabore avec deux cabinets de kinésithérapeutes, l'un situé à Saint-Quentin-en-Yvelines et l'autre à Versailles, et avec des kinésithérapeutes basés dans les Yvelines. L'objectif étant de développer ce vivier.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD tient à signaler que la prospection de nouveaux partenariats se révèle de plus en plus difficile en raison d'un contexte économique particulièrement tendu. Quant aux partenaires actuels de la FFC, leurs exigences en matière ROI (retour sur investissement) et RSE sont de plus en plus prégnantes.

Tristan HORREAUX annonce la publication du livre « Un. Deux. Trois héros » (éditions Amphora) relatant l'épopée du BMX qui a conduit au fabuleux triplé olympique 2024.

Il détaille ensuite les différentes opérations auxquelles la direction de la communication a apporté sa contribution :

- L'opération « Mon Club, Mon Vélo » : 358 clubs et Comités Régionaux (y compris ultramarins et corses) ont bénéficié d'une dotation. La campagne digitale afférente a généré près de six millions d'impressions et plus de 32 000 clics vers les pages du site Internet de la Fédération (page Licencié et page « Mon Club, Mon Vélo »). La consolidation de cette opération en nombre de prises de licences est attendue pour le mois de novembre.
- La publication du livret pédagogique « 0 violence dans le vélo » a fait l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux avec un lien en direction de la librairie en ligne de la FFC qui permet de l'acquérir gratuitement.
- L'organisation du Congrès Santé et Performance a également été relayée sur le site Internet fédéral, les réseaux sociaux et dans une campagne d'emailing.

L'équipe de la communication a par ailleurs été très impliquée dans de grands événements sportifs :

- Les Championnats du monde Route UCI Kigali durant lesquels deux collaborateurs étaient présents. Cette compétition a généré 1,7 million d'impressions sur les réseaux sociaux de la FFC.
- Le Gravel Fever qui a réuni 1813 participants, dont 700 au Championnat de France de Gravel. À date, il s'agit incontestablement du plus grand événement de Gravel en France.
- Les Championnats d'Europe Route Drôme-Ardèche ont constitué une immense fête populaire puisqu'ils ont attiré 100 000 spectateurs, dont 60 000 pour la journée de dimanche (chiffres validés par la préfecture). Les audiences de la chaîne de L'Équipe ont été excellentes : 686 000 téléspectateurs en moyenne, dont 1,46 million en pic. De son côté, Eurosport totalise près de deux millions de téléspectateurs sur les différents pays de son réseau (le nombre de téléspectateurs français était de 127 000 pour la course Hommes et de 90 000

pour la course Femmes). Enfin, il convient de rappeler la couverture du journal L'Équipe avec les athlètes de l'Équipe de France.

- Les Championnats de France BMX Racing à Compiègne dont le programme a dû être modifié en raison des conditions météorologiques, entraînant un impact défavorable sur les engagements et la diffusion.

Après deux ans d'absence, le France BMX Freestyle se tiendra les 25 et 26 octobre 2025 à Sérignan (Occitanie). Cet événement peut avoir lieu grâce à un soutien spécifique du CIC.

Afin de mettre en valeur les très bonnes performances des athlètes, le service de la communication a créé une série de visuels « Fierté avec les championnes et les champions fédéraux ».

Dans le cadre des Championnats du monde sur piste qui auront lieu au Chili et auxquels l'Équipe de France participera, un *média day* a été organisé au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines en présence d'une trentaine de médias.

S'agissant du volet marketing, la FFC a bénéficié d'un emplacement premium sur l'espace CIC lors du Roc d'Azur CIC et BFM TV lui a consacré un reportage de douze minutes.

Deux partenariats ont été récemment conclus : en plus du CIC qui s'est engagé pour les Championnats de France BMX Freestyle 2025, Alltricks a élaboré un programme avantages clubs 2025-2026. D'autres partenariats sont en cours de négociation.

La soirée partenaires FFC se tiendra le jeudi 23 octobre 2025 au Grand salon du musée de l'Armée à l'Hôtel National des Invalides avec 89 inscrits à date, en présence d'Arthur PILARD et d'Axelle ÉTIENNE.

Le Président adresse tous ses remerciements au CIC et au service de communication pour l'organisation de cet événement qui accueillera des invités prestigieux dans un lieu aussi remarquable.

VI. COMMISSIONS

Yannick POUEY passe en revue le tableau des participations aux différentes épreuves fédérales qui intègre des catégories de licenciés plafond et des catégories de licenciés plancher, ainsi que des non-licenciés. Ce tableau des participations sera une annexe de la réglementation fédérale.

Il est précisé que la création d'un nouveau type de manifestation doit obligatoirement être soumise au Secrétaire général de la FFC qui accordera ou non une dérogation à la réglementation fédérale.

Le Président met aux voix la proposition visant à valider le tableau des participations aux épreuves fédérales exposé par le Secrétaire général.

Le tableau des participations aux épreuves fédérales validé à l'unanimité des votants.

Yannick POUEY tient à remercier Fabien RAFFOUX, Tommy VANOUDENDYCKE, Christophe LAVERGNE, les coordinateurs et les présidents des Commissions nationales pour leur collaboration sur ce sujet fastidieux.

1. **BMX**

Myriam PRÉTOT aborde le format de compétition des épreuves BMX Racing pour 2026 et explique que la Commission nationale propose, pour les épreuves du Trophée de France et du Challenge France, de passer au format Last Chance comme pour toutes les autres épreuves du calendrier national.

La Commission nationale BMX propose qu'à l'issue de la saison BMX Racing 2026, une évaluation du dispositif soit réalisée afin d'obtenir un retour d'expérience de cette évolution.

Compétition	Format 2026	Transpondeurs
Challenge France	Last Chance	NON
TFBMX	Last Chance	NON

Florian ROUSSEAU tient à signaler que ce format de compétition va à l'encontre de l'avis de la DTN sur le modèle de formation des jeunes pilotes.

Par ailleurs, il juge nécessaire d'améliorer le partage des informations et la circulation de la communication entre la Commission nationale et les collaborateurs de la DTN qui sont mis devant le fait accompli en ce qui concerne les orientations de travail.

Le Président indique que cette dernière demande sera transmise au président de la Commission nationale.

Il met aux voix le nouveau format de compétition proposé par la Commission nationale BMX.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT annonce que la Commission nationale BMX propose de passer l'effectif minimum des DN2 à 5 pilotes au lieu de 3. L'objectif de cette évolution est de s'harmoniser avec les autres structures labellisées (DN1 et Équipe Avenir) dont l'effectif minimum déclaré est de 5 pilotes. Ainsi pour chaque structure labellisée en BMX Racing l'effectif sera de 10 pilotes maximum avec un minimum de 5 pilotes répartis comme suit :

- 1 pilote Élite Femme ou Homme obligatoire (U23 ou 23+).
- 4 autres pilotes choisis indifféremment parmi les catégories Élites (U23 ou 23+) ou U19 ; femmes ou hommes

Les autres pilotes composant l'effectif pourront être choisis indifféremment dans les catégories Élites (U23 ou U23+) ou U19 ; femme ou homme.

Marie-Françoise POTEREAU souhaite que le nombre minimum de femmes obligatoires dans les équipes soit mentionné dans la réglementation.

Myriam PRÉTOT indique que ce nombre figurera dans le texte pour la saison 2027 : la période de mutation ayant démarré pour l'année 2026, la mention de cette obligation n'est pas envisageable.

Marie-Françoise POTEREAU explicite qu'il est absolument essentiel que la FFC s'attèle à la formation des jeunes pilotes françaises pour éviter que les équipes aient recours aux pilotes étrangères.

Myriam PRÉTOT assure être vigilante sur ce point.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à modifier l'effectif de la DN2.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Jeunesse

Cathy MONCASSIN annonce que la Commission nationale a revu le format du TFJC qui n'a pas été organisé depuis deux ans. Ainsi, elle propose de supprimer la journée de Cyclo-cross dans la mesure où il existe désormais un TFJC Cyclo-cross.

La Commission Nationale propose également de modifier le nombre de participants dans les équipes participantes. Ainsi, les équipes de club — obligatoirement labellisée École Française — et les équipes d'entente régionale doivent être composées de 5 à 8 coureurs possédant une licence Jeunesse dans un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme. La répartition des effectifs sera la suivante :

- 1 à 2 U11 garçons ou filles.
- 1 à 2 U13 garçons ou filles.
- 1 à 2 U15 garçons ou filles.
- 2 féminines au minimum, au choix dans les catégories U11, U13, U15.
- 1 jeune arbitre.

S'ils le souhaitent, les clubs ont la possibilité de composer une équipe B, mais ils ne peuvent pas constituer une équipe C.

Les équipes d'entente club n'existent plus. Le fonctionnement restera le même pour les équipes d'entente régionale, soit des garçons ou filles appartenant à des clubs non labellisés. Le maillot porté est celui du club ou celui du comité régional pour l'entente régionale.

Le surclassement n'est pas autorisé.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Cathy MONCASSIN procède ensuite à la présentation du programme du prochain TFJC :

Vendredi

- 14 heures -17 heures 30 : accueil des équipes, opérations de contrôle et remise des dossards.
- 18 heures : réunion des responsables d'équipe et des capitaines d'équipe.
-

Samedi

- 9 heures : premier départ du rallye.
- 17 heures : arrivée de la dernière équipe du rallye.

Dimanche

- 8 heures 30 : fermeture du circuit.
- 8 heures 30 : appel et contrôle des vélos par catégorie.
- 9 heures — 17 heures : épreuves sur route.
- 17 heures 30 -18 heures : cérémonies protocolaires

L'ordre du programme sportif peut-être modifié selon les contraintes et les impératifs du comité local d'organisation.

Par ailleurs, hormis les épreuves du parcours de méca-jeux, tous les coureurs de chaque équipe doivent participer à l'ensemble des épreuves qui sont les suivantes :

- Un rallye comportant une épreuve de contre-la-montre par équipe, une montée chronométrée individuelle, une épreuve combinée mécanique et habileté, un questionnaire à choix multiple, une épreuve de sprint au choix de l'organisateur, et une initiation polo vélo.
- Une épreuve sur route.

Le Président soumet au vote le programme du prochain TFJC.

Le programme est validé à l'unanimité des votants.

Cathy MONCASSIN indique que la Commission Nationale entend mettre l'accent sur la formation des jeunes arbitres au travers d'un tutoriel et sur leur suivi dans le cursus du jeune arbitre.

3. Route

Tommy VANOUDENDYCKE annonce que la FFC a reçu 63 dossiers de candidatures pour les Nationales Hommes et 31 dossiers pour les Nationales Femmes en date du 28 septembre 2025.

Il est rappelé que conformément à la réglementation biennale validée en décembre 2021 pour un début d'application en 2022, un calcul des points sera réalisé entre le 1^{er} et le 15 novembre 2025 avec la prise en compte des résultats sportifs sur deux années (2024 et 2025). À l'issue de ce calcul définissant le critère sportif, la Commission Nationale Route proposera une étude des dossiers d'accession, soit une étude au cas par cas selon les situations sportives et structurelles des clubs.

Évoquant les Assises du cyclisme, Tommy VANOUDENDYCKE déclare qu'au regard des différents échanges de ces derniers mois, la Commission Nationale Route propose la constitution d'un groupe de travail élargi, représentant toutes les sensibilités (Comités Régionaux, Comités Départementaux, clubs, organisateurs, coureurs) afin de mener une réflexion et d'apporter de nouvelles idées. Des réunions mensuelles seront organisées entre les mois de novembre et février ; les conclusions de ces échanges interviendront avant le 31 mars 2026 pour la saison 2027.

Il aborde ensuite le sujet des Wild Cards et annonce que la Commission Nationale propose de remplacer dans le règlement N Hommes le mot « club » par le vocable « structure », lequel figure déjà dans le règlement N Femmes. Les appellations ainsi harmonisées permettraient à des structures étrangères de participer à des manches de Coupes de France.

Chaque organisateur a la possibilité de retenir des structures appelées Wild Cards dans la limite de 30 équipes maximum participantes et dans le respect des conditions réglementaires définies comme suit :

- Équipes de clubs.
- Structures N d'un niveau inférieur à l'épreuve.
- Sélections départementales ou régionales (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur et à des structures déjà participantes).
- Structures étrangères, dans la limite de 4 structures maximum et/ou dans le respect des accords frontaliers. Ces structures étrangères ne pourront pas être des équipes continentales étrangères déclarées à l'UCI.

Mises au vote, les propositions suscitées sont adoptées à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE déclare la Commission Nationale Route, la DERS et DTN ont lancé une réflexion à la suite de la nouvelle réglementation UCI Junior 2026 parue le 3 octobre 2025. Un projet de cahier des charges spécifique sera présenté lors du Bureau Exécutif du 13 novembre 2025.

Il annonce ensuite que la Commission Nationale propose d'intégrer les U19 Femmes sur les Championnats de France Route Amateurs Femmes dans la mesure où la qualification s'obtient grâce à ces coureuses U19.

Le Président met aux voix la proposition suscitée.

La proposition visant à intégrer les U19 Femmes sur les Championnats de France Route Amateurs Femmes est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE poursuit avec les quotas Amateurs Hommes sur les Championnats de France sur Route, et annonce que la Commission Nationale propose que les coureurs U19 appartenant aux structures puissent, à l'instar des N Femmes, participer à ces championnats.

Par ailleurs, afin d'augmenter la participation effective, la Commission Nationale Route propose l'ajout d'un coureur sur la base des places ci-dessous, soit :

- N1 (De la 1^{re} place à la 8^e place) = 7 coureurs x 8 équipes = 56 coureurs.
- N1 (De la 9^e place à la 16^e place) = 6 coureurs x 8 équipes = 48 coureurs.
- N1 (De la 17^e place à la 19^e place) = 5 coureurs x 3 équipes = 15 coureurs.
- N2 (De la 1^{re} place à la 8^e place) = 4 coureurs x 8 équipes = 32 coureurs.
- N3 (De la 1^{re} place à la 3^e place) = 3 coureurs x 3 équipes = 9 coureurs.
- Champion de France sortant (hors quota) = 1 coureur.
- Coureurs ultra-marins = 10 coureurs maximum.
- Coureurs de nationalité française appartenant à une équipe française Professionnelle Cyclo-cross UCI = 6 coureurs maximum par structure.
- Quota total = 177 coureurs

Le classement pris en compte est celui de la Coupe de France de chaque niveau N1, N2 et N3 arrêté au 15 juin 2026.

Pour rappel, en cas d'absence à une ou plusieurs manches de Coupes de France Hommes ou Femmes, le club labellisé perdra son droit à quota pour les Championnats de France donc de fait, ne pourra pas y participer (principe validé le 6 juillet 2023).

Denis CLÉMENT souhaite savoir si le club labellisé sera pénalisé s'il sollicite l'année suivante une validation pour la même division.

Le Président juge cette question pertinente. Elle devra être examinée et encadrée par la Commission Nationale Route.

Tommy VANOUDENDYCKE aborde les quotas de participation aux Championnats de France Avenir 2026 et les règles relatives au contre-la-montre pour les U17 Femmes et Hommes. Dans un souci :

- De faire émerger les talents et de détecter leur potentiel sur une discipline spécifique.
- D'acculturer les jeunes à la pratique du contre-la-montre individuel pour amorcer une approche globale d'optimisation de la performance.
- De créer une émulation autour de la pratique du contre-la-montre individuel et de faire progresser les jeunes dans un contexte concurrentiel.

La Commission Nationale Route propose l'évolution suivante :

- Une qualification pour la Coupe de France des départements : les 3 premiers ou premières de la manche contre-la-montre individuel seront automatiquement qualifiés (et hors quotas Comités Régionaux) pour le Championnat de France. Ainsi, fin mai au plus tard, 15 garçons et 15 filles seront automatiquement qualifiés.

- Le quota de 1 coureur garçon et 1 coureur fille par Comité Régional, soit 12 ou 14 coureurs pour chaque genre. Au total, 27 à 29 coureurs participants pour chaque genre.

Les quotas des U17, U19 et U23 demeurent inchangés.

Soumises au vote du Bureau Exécutif, les propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE expose les trois propositions de la Commission Nationale Route concernant le matériel utilisé dans le contre-la-montre U17 Hommes et Femmes.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel il est proposé de permettre l'utilisation du vélo chrono lors du contre-la-montre U17 Hommes et Femmes des Championnats de France avec des jantes dont la hauteur est inférieure ou égale à 60 mm. En revanche, dans un souci d'équité entre les athlètes, l'utilisation du vélo chrono pour les U17 dans les championnats régionaux demeure interdite.

La proposition exposée ci-dessus est approuvée à l'unanimité des votants.

Florian ROUSSEAU relaie le mécontentement des clubs qui déplorent que les comités ne leur fournissent pas de matériel. Ils requièrent l'aide de la FFC sur cette question.

Le Président entend ces considérations sur lesquelles une réflexion sera lancée.

Tommy VANOUDENDYCKE fait état de la situation sur les candidatures concernant les équipes continentales fédérales comme suit :

- Équipes Femmes :
 - Team Magnan Abadie.
 - Vendée féminine RVC.
- Équipes Hommes :
 - AVC Aix-en-Provence Dole.
 - Bourg-en-Bresse Ain Cyclisme.
 - Véloce Club Rouen-76.
 - Vélo Club Villefranche Beaujolais.
 - Vendée U Pays de la Loire.
 - SCO Dijon-Team Matériel Vélo.com (nouvelle équipe).

4. Cyclo-cross

Patrick CLUZAUD explique qu'à la demande de la Commission nationale Jeunesse, la Commission nationale Cyclo-Cross souhaite ajouter la catégorie U11 (Filles et Garçons) au Trophée de France Cyclo-Cross afin d'accroître le nombre de jeunes coureurs, le programme sportif permettant son intégration. En conséquence, les catégories participantes seraient les suivantes :

- U11 (Filles et Garçons).
- U13 (Filles et Garçons).
- U15 (Filles et Garçons).

Le Président met aux voix la proposition visant à intégrer la catégorie U11 (Filles et Garçons) au Trophée de France Cyclo-Cross.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD évoque le cas des coureurs mineurs étrangers, mais domiciliés et licenciés en France, qui ont l'autorisation de participer au Championnat Régional jusqu'au jour de leurs 18 ans. La Commission nationale souhaite autoriser ces coureurs étrangers, mais licenciés et domiciliés en France, à participer au Trophée de France Cyclo-Cross. Pour rappel, le règlement du TFJC précise que la participation est ouverte aux coureurs possédant une licence Jeunesse dans un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

Aussi, dans un souci d'harmonisation des règlements, la Commission nationale propose de supprimer l'annotation « français » dans le règlement du Trophée de France Cyclo-Cross. L'article 2.1 serait modifié comme suit :

« Le Trophée de France de Cyclo-cross est ouvert aux compétiteurs et compétitrices licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ».

Mise aux voix, la modification de l'article 2.1 relatif à la participation des coureurs étrangers au Trophée de France Cyclo-Cross est adoptée à l'unanimité des votants.

5. Commission nationale du corps arbitral

Marie-Françoise POTEREAU fait part du travail réalisé par la Commission arbitrale en collaboration avec la DTN concernant le projet Génération arbitres 2027. Ce projet qui vise à intégrer les jeunes dans le projet arbitral national fait partie de l'axe jeunesse, l'un des sept axes d'héritage 2027. Il concernera les jeunes âges entre 16 et 22 ans (14 ans à l'étude). L'objectif est de former des arbitres dans toutes les disciplines du cyclisme — BMX, VTT, Cyclisme traditionnel (Route, Piste, Cyclo-cross), disciplines émergentes (BMX Freestyle, Pumptrack, Polo-vélo, Gravel) — et de féminiser l'arbitrage dans ces disciplines.

Ce programme instaure un tutorat personnalisé à chaque étape de la qualification d'arbitre et prévoit :

- La modernisation de la formation d'arbitre à la faveur de la digitalisation de contenus.

- La création de parcours de formation à distance répondant à la demande d'une plus grande flexibilité dans les formations bénévoles.
- L'utilisation de la plateforme fédérale de formation à distance.

Dans le cadre de ce projet, une passerelle avec la UNSS a été mise en place afin que les jeunes qui œuvrent dans le VTT puissent bénéficier d'équivalence dans l'univers fédéral.

Marie-Françoise POTEREAU adresse tous ses remerciements à la Commission nationale du corps arbitral et à Madame Morgane GARNIER pour leur précieuse collaboration sur ce projet.

Le Président salue également le travail de qualité réalisé sur ce sujet.

6. Gravel

Yannick POUEY déplore l'absence de qualité, de précision et donc de sérieux qui touche la coordination fédérale de cette discipline. Les documents remis au Bureau Exécutif ont dû être retravaillés par les élus tant les erreurs et les approximations étaient nombreuses.

Le Président déclare que le Bureau Exécutif prend note de cette alerte.

Patrick CLUZAUD tient à saluer le succès rencontré par le premier Championnat de France de Gravel auquel participaient plusieurs coureurs professionnels. L'ambiance était extrêmement conviviale et les collectivités ont exprimé leur grande satisfaction et leur volonté de renouveler l'opération Gravel Fever. En revanche, la clarté de répartition des tâches entre la FFC et FVE, doit être améliorée.

Il informe ensuite de la création d'une Coupe de France pour 2026 qui s'adressera à une catégorie d'âges assez large (des U17 aux Masters) et qui comportera plusieurs épreuves. Les points concernant le calendrier, les catégories d'âges, la participation, les engagements, le port des maillots, le matériel, l'attribution de l'ordre de départ, l'appel des coureurs, les cérémonies protocolaires, le classement de la Coupe de France, la publication des résultats et les Championnats de France 2026 sont passés en revue.

Le Président ajoute que cette Coupe de France a été créée sur le modèle de l'UCI et du Championnat de France qui est ouvert à toutes les catégories d'âges pour ce qui est manches et épreuves de masse. En revanche, seuls les licenciés seront classés.

Il met aux voix la proposition visant à valider le règlement de la Coupe de France de Gravel 2026.

La proposition visant à valider le règlement de la Coupe de France de Gravel 2026 est adoptée à l'unanimité.

Patrick CLUZAUD procède à la présentation des engagements financiers et du barème figurant dans le cahier des charges relatif à l'organisation d'une manche de Coupe de France Gravel pour l'année 2026.

Le Président soumet au vote de Bureau Exécutif l'approbation des engagements financiers et du barème relatifs à l'organisation d'une manche de Coupe de France Gravel pour l'année 2026.

Les engagements financiers et le barème relatifs à l'organisation d'une manche de Coupe de France Gravel pour l'année 2026 sont approuvés à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD détaille ensuite la procédure relative à la labellisation des Teams Gravel pour 2026 qui comprend :

- Les obligations et les critères sportifs de labellisation.
- La liste des documents à fournir.
- Les obligations de la FFC.
- Les obligations des Teams Gravel FFC labellisés.

Maxime MAROTTE salue la proactivité de la FFC et le travail accompli pour structurer le Gravel, discipline en pleine croissance. La mise en place d'une Coupe de France et d'un Championnat de France constitue des lieux d'expression essentiels pour les pratiquantes et les pratiquants.

Le Président met aux voix la procédure relative à la labellisation des Teams Gravel pour 2026.

La procédure relative à la labellisation des Teams Gravel pour 2026 est adoptée à l'unanimité des votants.

VII. POINT FINANCIER

Christophe XHONNEUX déclare que des réunions budgétaires sont actuellement organisées avec les différentes directions. Une présentation sera effectuée à la Commission des Finances, puis au Bureau Exécutif du 13 novembre 2025 lors duquel les évolutions du règlement financier de la FFC seront également exposées.

Tommy VANOUDENDYCKE émet une alerte concernant le non-paiement par cinq équipes professionnelles des indemnités de compensation de la formation devant être versés aux clubs amateurs qui ont formé les coureurs avant leur passage en professionnel.

Le Président rappelle que la date limite du paiement de ces prix était fixée au 30 septembre 2025. Par conséquent, il importe que la FFC fasse parvenir un courrier en recommandé à l'UCI mentionnant le cas de toutes les équipes concernées.

VIII. CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS TERRITORIAUX 21 ET 22 NOVEMBRE 2025

Le Président expose les différents sujets qui seront évoqués lors du prochain CNPT :

- Point informatique.
- Point financier.
- Point sur les affinitaires.
- Bilan de la réforme des activités.
- Point sur la communication.
- Point DTN.
- Présentation du tableau des participations aux épreuves fédérales.
- Point sur les statistiques 2026.
- Point sur le nouveau TFJC et appel à candidatures.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Yannick POUHEY déclare que la FFC poursuit ses efforts pour trouver un candidat pour le Championnat de France Élite Piste qui doit avoir lieu en janvier 2026 et que deux rendez-vous sont programmés avec des collectivités dans la semaine du 20 octobre 2025.

Tommy VANOUDENDYCKE propose à l'attribution pour 2025 l'épreuve suivante :

BMX FREESTYLE	CHAMP. DE France BMX FREESTYLE			
	Sérignan	24 octobre 2025	26 octobre 2025	Occitanie

L'attribution de l'épreuve suscitée est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

CYCLO CROSS 2025-2026	TROPHEE DE FRANCE CYCLO-CROSS 2026	Date à préciser		
	Besançon			Bourgogne Franche Comté
	COUPE DE France N2FEMMES			
	Grand Prix de la Ville de Sarlat - Coupe de France N2 Femmes #5	30 août 2026		Nouvelle Aquitaine
	COUPE DE FRANCE N3			
	Tour de l'Ardèche Méridionale - Coupe de France N3 #1	1er mars 2026		Auvergne Rhône Alpes
	7ème Grand Prix Sologne des Etangs - Coupe de France N3 #2	2 mai 2026		Centre Val de Loire
	CLM Champenois - Coupe de France N3 #3	17 mai 2026		Grand Est
	Tour du Périgord - Coupe de France N3 #4	30 août 2025		Nouvelle Aquitaine
	COUPE DE France ELITE PROFESSIONNELLES FDJ			
	Grand Prix Féminin de Chambéry - Coupe de France Femmes Professionnelle FDJ #1	19 avril 2026		Auvergne-Rhône-Alpes
	La Classique Morbihan - Coupe de France Femmes Professionnelle FDJ #2	8 mai 2026		Bretagne
	Grand Prix du Morbihan - Coupe de France Femmes Professionnelle FDJ #3	9 mai 2026		Bretagne
	La Picto en Nouvelle Aquitaine - Coupe de France Femmes Professionnelle FDJ #4	19 juillet 2026		Nouvelle Aquitaine
	Tout commence en Finistère Ladies Classic - Coupe de France Femmes Professionnelle FDJ #5	5 septembre 2026		Bretagne
	Pointe du Raz Ladies Classic - Coupe de France Femmes Professionnelle FDJ #6	6 septembre 2026		Bretagne
	Choralis - Coupe de France Femmes Professionnelle FDJ #7	13 septembre 2026		Hauts de France
VTT	CHAMP. DE FRANCE XC LE DEVOLUY	17 juillet 2026	19 juillet 2026	Région Sud

S'agissant du Gravel, il est rappelé que l'épreuve UCI dénommée « 66° Sud Pyrénées Catalane Gravel Tour-Les Angles » aura lieu 26 septembre 2026.

L'attribution des épreuves pour 2026 est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE propose à l'enregistrement les 7 et 8 février 2027 l'épreuve suivante :

CYCLO-CROSS 2026-2027	TROPHÉE DE FRANCE CYCLO-CROSS 2027 Besançon	Date à préciser	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
--------------------------	--	-----------------	-------------------------

L'enregistrement de l'épreuve pour 2027 est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE propose à l'enregistrement pour 2028 l'épreuve suivante :

CYCLO-CROSS 2027-2028	COUPE DE FRANCE 2027 Beaumont sur Sarthe	Octobre	PAYS DE LA LOIRE
--------------------------	---	---------	------------------

L'enregistrement de l'épreuve pour 2028 est approuvée à l'unanimité des votants.

X. QUESTIONS DIVERSES

Cathy MONCASSIN sollicite des précisions concernant la mise en place des engagements individuels.

Fabien RAFFOUX rappelle que la réglementation fédérale ne permet pas pour l'heure les engagements individuels.

Yannick POUEY propose que ce sujet en lien avec les évolutions numériques soit débattu lors du prochain CNPT.

Le Président signale que les engagements individuels ne pourront concerner que le calendrier régional.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 13 novembre 2025.

Le Président
Michel CALLOT

Le Secrétaire général
Yannick POUEY